



Faisant suite aux propos « outrageux » tenus par le chef de la diplomatie française, Jean-Yves Le Drian, à l'égard des autorités de transition du Mali, le pays réagit en donnant 03 jours à l'ambassadeur de France pour quitter le pays.

Joël Meyer est désormais persona non grata au Mali. Il a juste 72 heures pour quitter le pays. Le Chef de la représentation diplomatique française au Mali a été convoqué lundi à la mi-journée au ministère malien des Affaires étrangères où il a été notifié de la volonté des autorités de transition au pays.. Selon le communiqué du gouvernement lu sur les ondes de l'ORTM, la télévision nationale, « *Cette décision fait suite aux propos hostiles et outrageux* » tenus « *récemment* » par Jean-Yves Le Drian et à la « *récurrence de tels propos par les autorités françaises à l'égard des autorités maliennes en dépit des protestations maintes fois élevées* ».

Paris prend note

Les autorités françaises ont réagi en fin de journée. « *La France prend note* » de la décision de Bamako et rappelle donc Joël Meyer à Paris. Le communiqué du Quai d'Orsay met en parallèle cette expulsion de l'ambassadeur de France avec celle du représentant de la Cédéao au Mali, c'était en octobre dernier. Les autorités de transition l'avaient accusé d'« *agissements incompatibles* » avec sa fonction, (à cause des relations qu'il pouvait avoir avec certaines personnalités de l'opposition notamment).